

23e Prix des 5 Continents : appel aux éditeurs

Les inscriptions sont lancées pour la 23e édition du Prix des 5 continents de la Francophonie (2024-2025).

Projet conçu et porté par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Prix des cinq continents de la Francophonie se propose de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents.

Peuvent concourir les ouvrages narratifs de fiction (roman, récit, recueil de nouvelles) écrits en français et publiés à compte d'éditeur, entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024, par une maison d'édition francophone ayant un circuit de distribution en librairie.

La réception des œuvres se fera jusqu'au **31 juillet 2024** dernier délai.

1. Consultez le [règlement 2024-2025](#)
2. Inscrivez vos auteur(e)s sur la plateforme : <http://litteratures.francophonie.org>

Voir aussi : Le processus de sélection des œuvres

Le règlement de l'édition 2024-2025

Article 1 – Présentation du Prix Le Prix des cinq continents de la Francophonie se propose de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents. Le Prix des cinq continents consacre un ouvrage de fiction narrative écrit et publié en français. Il est décerné annuellement.

Article 2 – Objectifs du Prix A travers le Prix des cinq continents, bien qu'ouvert au monde entier, la Francophonie se donne avant tout pour objectif de faire rayonner les talents littéraires présents dans son vaste espace (88 Etats et gouvernements) mais aussi de manière plus générale, de favoriser, à travers le trait d'union qu'est la langue française, le dialogue des cultures qui la composent. Elle tient à mettre en exergue les valeurs qu'elle incarne, l'ouverture à la diversité des cultures, au dialogue et à l'altérité, la paix et l'inclusion ainsi que la jeunesse, en tant que priorité institutionnelle.

Article 3 – Conditions de recevabilité Peuvent concourir les ouvrages narratifs de fiction (roman, récit, recueil de nouvelles) écrits en français et publiés à compte d'éditeur, entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024, par une maison d'édition francophone ayant un circuit de distribution en librairie. Les textes dactylographiés, photocopiés ou autoédités ne sont pas acceptés. Il ne peut être présenté de candidature à titre posthume. Un ouvrage préfacé par un membre du jury ne peut être présenté au Prix. Les nouvelles éditions ne sont admises à candidater que si l'ouvrage a été notablement remanié par son auteur(-trice).

Article 4 – Dépôt des candidatures Les ouvrages seront réceptionnés jusqu'au 31 juillet 2024. Les auteur(-trice)s ne peuvent faire directement acte de candidature. Seul(e)s les éditeur(-trice)s sont habilité(e)s à présenter des candidatures, limitées à deux titres au maximum chacun(e), sur la

plateforme <http://litteratures.francophonie.org/>. 2 Une fois leur(s) candidature(s) déposée(s) en ligne, la version .pdf de l'ouvrage est demandée. Une version epub est appréciée. Dix exemplaires par titre seront à envoyer par voie postale à l'adresse suivante : ADARYS (OIF-PRIX DES CINQ CONTINENTS DE LA FRANCOPHONIE) 7 Avenue Ferdinand de Lesseps, 91420 Morangis Tél : (33) 1 58 42 73 80 / courriel : adarys.adarys@gmail.com Un accusé de réception est envoyé automatiquement dès l'inscription de l'ouvrage sur la plateforme. Un suivi est disponible faisant état du statut de la candidature déposée. Les ouvrages soumis à candidature dans le cadre du Prix ne sont pas retournés.

Article 5 – Evaluation par les comités de lecture Le Prix des cinq continents de la Francophonie dispose de six comités de lecture, répartis au sein de l'espace francophone et chargés de la présélection des ouvrages candidats. Pour la protection des droits d'auteur des ouvrages en version numérique, les comités et leurs lecteur(-trice)s s'engagent sur la plateforme d'inscription à la plus stricte confidentialité concernant les ouvrages soumis à leur évaluation et à ne pas les diffuser. Ces comités travaillent de manière concomitante et indépendante les uns des autres. Ils sont chargés de lire l'ensemble des ouvrages candidats et de déterminer les dix ouvrages présélectionnés. Les six comités de lecture se concertent ensuite sur la liste des finalistes qui est soumise à l'appréciation du jury international. La liste des dix ouvrages est officiellement publiée et communiquée à la presse sur le site www.francophonie.org à la fin décembre 2024.

Article 6 – Evaluation par le jury international Le jury international, composé d'écrivain(e)s et de personnalités de renom du monde littéraire, est désigné par la Secrétaire générale de la Francophonie (OIF). Il délibère au cours du mois de mars 2025 et détermine, parmi les dix ouvrages finalistes, les ouvrages primés. Le jury se réserve le droit d'attribuer une mention spéciale, s'il le considère opportun et s'il est en adéquation avec les valeurs et priorités institutionnelles de l'OIF (cf. art. 2). Sa décision est définitive et irrévocable. Les résultats seront dévoilés lors de la cérémonie de remise officielle, organisée dans le cadre des festivités de la Journée internationale de la Francophonie, autour du 20 mars 2025.

Article 7 – Dotations des lauréat(e)s Le ou la lauréat(e) du Prix des cinq continents de la Francophonie reçoit une dotation d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros). Si le jury international décide d'attribuer une mention spéciale, la dotation de cette récompense est de 5 000 € (cinq mille euros). Les auteur(-trice)s lauréat(e)s deviennent membres du jury pour l'édition suivante du Prix. L'OIF s'engage, en outre, à faire la promotion des ouvrages primés et de leurs auteur(-trice)s jusqu'à l'édition suivante du Prix.